

Version abrégée

Etude représentative de comparis.ch

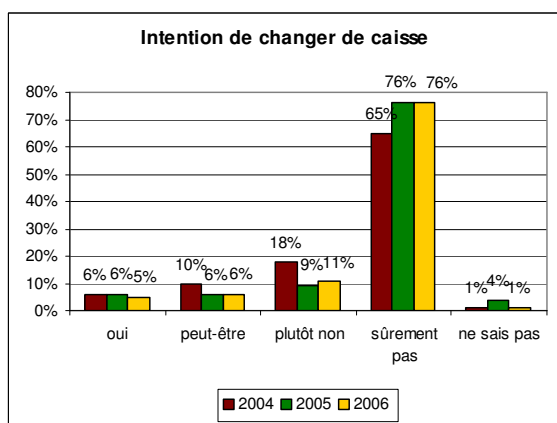
La Loi sur l'Assurance Maladie obtient de bonnes notes

Données techniques de l'étude

A la demande de comparis.ch, l'institut de recherche Demoscope a réalisé une enquête téléphonique sur un panel représentatif de 1 207 personnes au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre 2006. 704 personnes interrogées étaient de Suisse alémanique, 303 de Romandie et 200 de Suisse italienne. La personne interrogée était celle qui, dans le foyer, s'occupait des questions d'assurance maladie. 61 % étaient des femmes et leur moyenne d'âge était de 47,7 ans. 35 % des sondés avaient des enfants de moins de 18 ans et 21 % ont indiqué bénéficier de subsides pour leurs primes maladie.

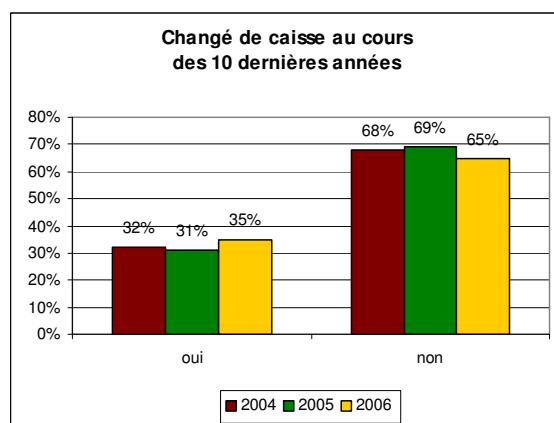
Changer de caisse ? Sûrement pas !

Les trois quarts des 1 207 personnes interrogées - habitant en Romandie, en Suisse italienne et en Suisse alémanique - n'envisagent pas un instant de quitter leur caisse l'an prochain. Seuls 5 % des personnes interrogées (contre 6 % pour l'an dernier) ont l'intention de changer de caisse pour leur assurance de base (graphique 1). Plus les personnes étaient âgées, et plus elles refusaient catégoriquement de changer de caisse. C'est la frange des 30-39 ans (8 %) qui est la plus encline à changer de caisse. Les hommes et les assurés ayant des enfants à charge ont également une propension plus grande à changer de caisse.



Graphique 1

N=1207



Graphique 2

N=1207

Source : comparis.ch

Parce que trop satisfaits et trop commode

35 % des sondés ont changé de caisse au moins une fois depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal) il y a 10 ans ; l'an dernier, ils étaient 31 % (graphique 2). Dans certains cantons, il y a eu nettement moins de changements,

comme à Berne (25%), dans le Valais (14%) et à Saint Gall (13%). De plus, les changements sont motivés par des raisons financières, que l'assuré ait trouvé une caisse moins chère (46%), ou que ses primes aient fortement augmentées (25%). Dans la région genevoise, la moitié des sondés ont changé de caisse depuis 1996. Les principaux motifs cités pour ne pas changer de caisse sont la satisfaction quant à la caisse actuelle et la commodité. Pour 90 %, changer de caisse s'est avéré rentable.

Pour cause de primes bon marché

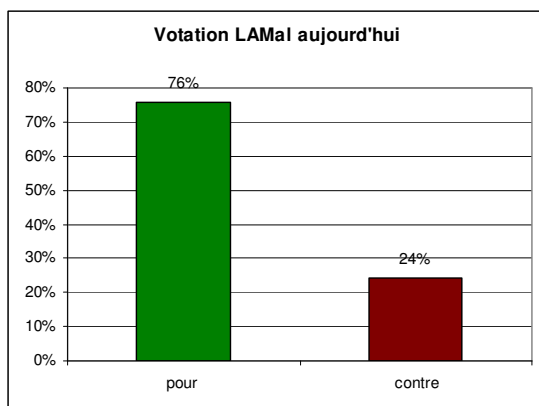
90 % des sondés sont globalement satisfaits de leur caisse. Pour un tiers des personnes interrogées, le critère retenu pour choisir une caisse maladie est la tradition. Un quart d'entre elles se déclarent «satisfaites jusqu'à présent». La proportion des personnes assurées chez une caisse parce que celle-ci avait des primes peu élevées s'est accrue. Elle représente maintenant 16 %. C'est dans la région genevoise que l'argument financier pèse le plus lourd, avec 26 %.

Deux fois plus d'assurés ont la franchise maximale

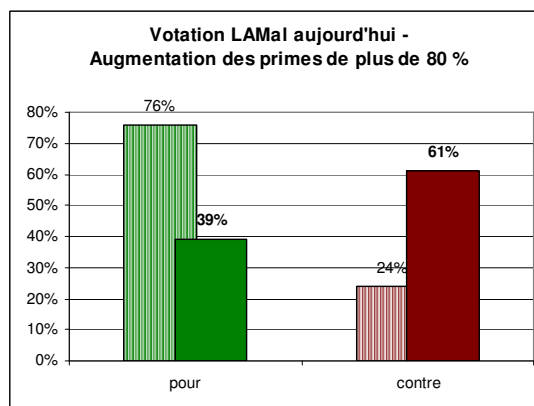
Le nombre des sondés affiliés au modèle traditionnel de l'assurance de base a continué de reculer : de 72 %, il est tombé à 67 % en 2006. Les modèles d'assurance alternatifs se répandent ; 18 % des personnes interrogées ont indiqué être affiliées à un modèle médecin de famille, soit 4 % de plus que l'an dernier. Pour les franchises aussi, les choses ont bougé : 45 % ont encore la franchise de base à 300 CHF, soit 4% de moins qu'en 2005. C'est dans le canton du Valais qu'il y a le plus d'assurés ayant la franchise de base (69 %) et c'est en Thurgovie qu'ils sont le moins nombreux, avec 23 %. Les assurés ayant de faibles revenus et un niveau de formation peu élevé sont sur-représentés parmi ceux qui ont la franchise à 300 CHF. Le pourcentage des personnes ayant la franchise maximale à 2 500 francs a doublé, passant de 5 à 10 % en l'espace d'un an. Dans le canton de Zurich et au Tessin, ils sont même 15 %.

La LAMal réussit son examen avec de bonnes notes

Spontanément, peu de chose ou même rien ne vient à l'esprit des assurés à propos de la Loi sur l'assurance Maladie (LAMal). Mais dès qu'on leur demande leur avis sur ses caractéristiques comme la liberté d'affiliation, l'obligation de s'assurer, le catalogue unique de prestations, l'obligation de contracter ou les subsides individuels, les assurés attribuent des notes entre 4,9 et 5,2. Les assurés apprécient manifestement les qualités de la LAMal et lui donnent une bonne note, 5 en moyenne. Le catalogue actuel de prestations est suffisant aux yeux de 57 % des sondés. 28 % souhaiteraient qu'il soit enrichi et 15 % qu'on diminue le nombre de prestations remboursées.



Graphique 3 n=949



Graphique 4 n=949

Source : comparis.ch

C'est le porte-monnaie qui décide

Si on rappelle aux assurés les apports de la LAMal, une majorité de 76 % se prononce pour (graphique 3). Il y a 12 ans, la réalité était toute autre : la loi n'était pas sée que de justesse. Les assurés apprécient donc les qualités de la LAMal. Par contre, si on indique aux assurés que depuis 1996 les primes ont augmenté de presque 80 %, le vent tourne : face à cette perspective, 61 % rejettent la LAMal et seuls 39 % seraient encore pour (graphique 4). Même si les assurés mettent une bonne note à la LAMal, c'est leur porte-monnaie qui prend la décision finale. Si la votation avait de nouveau lieu, elle ne pourrait être gagnée que s'il était possible de convaincre les assurés que les primes ne continueraient pas d'augmenter ou même baisseraient.

Aucune illusion sur les primes

Après la faible hausse des primes décidée pour l'année prochaine, 36 % des sondés pensent que les primes vont se remettre à fortement augmenter l'an prochain. 41 % tablent sur une légère hausse. Seuls 11 % pensent que les primes resteront les mêmes dans le futur tandis que 2 % sont optimistes et croient que les primes vont baisser. La raison d'une hausse des primes aussi modérée pour 2007 constitue une énigme pour un tiers des sondés tandis que 14 % mentionnent l'abaissement des réserves des caisses comme en étant la cause et 13 % une diminution des dépenses.

Pour tout renseignement :

Richard Eisler

P.D.G.

Téléphone : 044 360 52 62

E-mail : media@comparis.ch

Internet : www.comparis.ch